

Programme Galilée 2023

Le PHC Galilée est le Partenariat Hubert Curien franco-italien. Il est mis en œuvre par le *Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)* et le *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)* et dans le pays partenaire par le *Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (MIUR)*.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 16/05/2022

Appel à candidatures

L'appel à projet est disponible pour la France sur le site Campus France www.campusfrance.org et de l'Institut français en Italie www.institutfrancais.it, et pour l'Italie sur le site de l'Università Italo-Francese www.universita-italo-francese.org

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

Types de projets concernés

L'**objectif** de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, en favorisant **les nouvelles collaborations** par des échanges impliquant une participation significative de **jeunes chercheurs** (doctorants et post doctorants).

Les 4 thématiques éligibles pour 2023 sont :

- Transition numérique;
- Adaptation au changement climatique et protection de la biodiversité;
- Maladies rares et enjeux du vieillissement;
- Les migrations en Europe : aspects culturels, historiques et socio-économiques.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

La participation active et la mobilité de **jeunes chercheurs**, en particulier doctorants ou post-doctorants est l'un des tout premiers critères de sélection.

Le financement de la recherche d'enseignants, doctorants ou chercheur est inéligible.

Critères d'évaluation des projets

- Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire ;
- Les projets présentés au cours des 5 dernières années par le même porteur de projet en collaboration avec le même partenaire seront considérés comme inéligibles ;
- Les projets destinés à participer à des congrès, conférences, ou cours de mise à niveau seront exclus.

Comité de sélection des projets

Les instances des deux pays se réunissent pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Les dossiers seront évalués sur :

- La qualité et l'intérêt scientifique du projet, la clarté de sa présentation ;
- La qualité et les compétences des équipes française et italienne, (reconnaissance dans leur domaine, participation à la publication d'articles scientifiques, notoriété internationale) ;
- La participation effective au projet de jeunes chercheurs et/ou doctorants ;
- Les complémentarités de la coopération (apports mutuels, équilibre de la mobilité prévue, etc.) ;
- Les perspectives : publications académiques, retombées économiques et industrielles potentielles, ouverture européenne (Horizon Europe notamment).

Modalités de fonctionnement

Le **financement** est accordé pour deux années consécutives sur une base annuelle. Le montant pouvant varier d'une année à l'autre.

Il doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

La **durée des projets** est de deux années

Le renouvellement des crédits pour la seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;
- La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile incluant la liste des mobilités effectuées et le nom des personnes concernées ;
- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.
Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés avant le 15 novembre de la 1ère année à l'ambassade de France en Italie (cf. adresse ci-dessous).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et des voyages des chercheurs de l'équipe française

- **Indemnités de séjour : 125 EUR/jour ;**
- **Voyages : remboursement sur frais réels dans la limite de 400 EUR par aller-retour France/Italie.**

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	125 € / jour	France	France → Italie
Chercheur de l'équipe italienne	NC	Italie	Italie → France

VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	400 €	France	France → Italie
Chercheur de l'équipe italienne	NC	Italie	Italie → France

A titre indicatif, en 2021 le financement annuel accordé par projet aux participants français était de 2 000€ en 1ère année et en 2ème année.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets pour les porteurs de projets français.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Ouverture de l'appel à candidatures en ligne : **9 mars 2022**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **16 mai 2022**
- Diffusion des résultats : **décembre 2022**
- Début des mobilités des projets : **janvier 2023**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais, et devront avoir le même contenu que la demande déposée par le groupe italien.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#)

et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

[Contacts pour le programme](#)

Pour la partie française :

- **Ambassade de France en Italie / Institut français**

Ambassade de France en Italie / Institut français

SCAC - Coopération scientifique et universitaire

Piazza Farnese, 67

00186 ROME

Mél : phc.galileo@institutfrancais.it

Site Web : <https://www.institutfrancais.it>

- **Pour la gestion de l'appel à propositions :**

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 Paris

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour la partie italienne :

Università Italo-Francese

Università degli Studi di Torino

Mél : univ.italo-francese@unito.it

Site Web : www.universita-italo-francese.org

Suivez les grandes étapes pour venir étudier en France

[Découvrir](#)

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

[Annuaire des Espaces](#)